

RÈGLEMENT
OCTOBRE ROSE – CAUVICOURT POUR LA LUTTE CONTRE LE CANCER
Première édition – Samedi 10 octobre 2026

Article 1 – Organisation

La manifestation « **Cauvicourt pour Octobre Rose** » est organisée par la **Mairie de Cauvicourt**, au profit de l'association « **Contre le cancer, j'y vais !** ». L'association du **Judo Club Fayacain Intercom** s'associe également à la manifestation.

Cette manifestation s'inscrit dans le cadre d'**Octobre Rose**, mois de sensibilisation au dépistage et de mobilisation contre le cancer. Elle a pour objectif de rassembler les habitants, familles, sportifs et non-sportifs autour d'un événement convivial, sportif et solidaire.

Article 2 – Objectif solidaire

La manifestation est organisée **au profit de l'association « Contre le cancer, j'y vais ! »**.

Les bénéfices nets réalisés à l'occasion de la manifestation, après déduction des frais nécessaires à son organisation, seront reversés à l'association « Contre le cancer, j'y vais ! ».

Article 3 – Date et lieu

La manifestation aura lieu le :

Samedi 10 octobre 2026

A Cauvicourt

Les horaires et lieux précis de départ seront communiqués par l'organisation et indiqués sur les supports d'information de la manifestation.

Article 4 – Les différentes épreuves

La manifestation comprend trois activités :

1. Marche – 5 km

Départ : **9 h 30**

Participation : **11 €**

Cette marche est ouverte à tous, sans objectif de performance. Chaque participant peut effectuer le parcours à son propre rythme.

2. Course nature – 10 km

Départ : **10 h 00**

Participation : **16 €**

Cette course se déroule sur un parcours de nature (avec une majorité de chemin et quelques passages sur routes) d'environ 10 km.

Elle n'est pas chronométrée et aucun classement ne sera établi.

3. Course enfants – 1 km

Départ : **11 h 30**

Participation : **1 €**

Cette course est destinée aux enfants. Elle est organisée dans un esprit ludique, convivial et solidaire, sans chronométrage et sans classement.

Article 5 – Absence de chronométrage et de classement

Les épreuves sont organisées **sans chronométrage individuel**. Aucun temps officiel ne sera enregistré et **aucun classement ne sera établi**.

Il ne s'agit donc pas d'une compétition sportive. Chaque participant est invité à participer selon ses capacités et à son propre rythme. L'objectif de la manifestation est avant tout de **se mobiliser ensemble contre le cancer**.

Article 6 – Conditions de participation

La marche de 5 km et la course nature de 10 km sont ouvertes à toute personne souhaitant participer à cette manifestation solidaire, sous réserve de respecter les conditions d'inscription définies par l'organisation.

La course de 1 km est réservée aux enfants, avec l'accord de leur représentant légal.

Pour les participants mineurs, une **autorisation parentale** pourra être demandée par l'organisation.

Chaque participant reconnaît être suffisamment apte à pratiquer l'activité choisie et participe sous sa propre responsabilité.

Article 7 – Inscriptions et frais de participation

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **dimanche 4 octobre 2026 inclus**, sous réserve des éventuelles limites fixées par l'organisation.

Les tarifs de participation sont fixés comme suit :

Épreuve	Horaire	Tarif
Marche 5 km	9 h 30	11 €
Course nature 10 km	10 h 00	16 €
Course enfants 1 km	11 h 30	1 €

Pour chaque inscription adulte, **un tee-shirt est offert**, dans la limite des stocks disponibles.

Les frais d'inscription comprennent **le coût du tee-shirt ainsi qu'une contribution destinée à l'association « Contre le cancer, j'y vais ! »**.

Article 8 – Parcours

Les parcours sont des parcours de pleine nature et pourront emprunter des chemins, sentiers, voies communales ou autres espaces autorisés.

Les participants devront respecter le balisage ainsi que les indications données par les organisateurs et les bénévoles.

Le parcours pourra être modifié par l'organisation pour des raisons de sécurité, de conditions météorologiques, d'état des chemins ou pour toute autre raison indépendante de sa volonté.

Article 9 – Sécurité

Chaque participant s'engage à respecter les consignes de sécurité données par les organisateurs et les bénévoles.

Il doit notamment :

- respecter le parcours et le balisage ;
- respecter les autres participants ;
- respecter les bénévoles et les consignes de l'organisation ;
- adapter son allure aux conditions du parcours et à ses capacités physiques ;
- respecter les éventuelles règles de circulation sur les portions ouvertes ou partagées avec les usagers.

Tout comportement dangereux ou mettant en danger les autres participants pourra entraîner l'exclusion de la manifestation.

Article 10 – Environnement

La manifestation se déroulant en milieu naturel, chaque participant s'engage à respecter l'environnement.

Il est strictement interdit de jeter des déchets sur le parcours.

Les participants devront conserver leurs déchets jusqu'aux zones de collecte prévues à cet effet.

Chacun est invité à adopter un comportement respectueux des chemins, espaces naturels, propriétés et habitants traversés.

Article 11 – Abandon

En cas d'abandon, le participant devra, dans la mesure du possible, prévenir un membre de l'organisation ou un bénévole.

Toute personne rencontrant une difficulté ou un problème de santé devra immédiatement prévenir l'organisation ou demander l'aide d'un autre participant.

Article 12 – Responsabilité et assurance

L'organisation mettra en œuvre les moyens nécessaires au bon déroulement et à la sécurité de la manifestation.

Chaque participant doit s'assurer qu'il dispose des capacités physiques nécessaires à la pratique de l'activité choisie.

L'organisation ne pourra être tenue responsable des dommages résultant d'une faute, d'une négligence ou du non-respect des consignes par un participant.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels des participants.

Article 13 – Modification, report ou annulation

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, quelle que soit la raison de l'annulation ou de la non-participation du participant.

En cas d'annulation de la manifestation par l'organisation, **aucun remboursement des frais d'inscription ne sera effectué**, les frais engagés comprenant notamment le coût des tee-shirts et la contribution solidaire destinée à l'association.

Dans ce cas, les participants ayant droit à un tee-shirt pourront **récupérer celui-ci auprès de l'organisation**, selon les modalités qui seront communiquées ultérieurement. Les tee-shirts seront remis sous réserve que le participant ait effectivement réglé son inscription.

Article 14 – Droit à l'image

Des photographies et vidéos pourront être réalisées pendant la manifestation afin d'assurer la promotion de l'événement et de rendre compte de l'action solidaire.

Ces images pourront être utilisées sur les supports de communication de la **Mairie de Cauvicourt**, de l'association « **Contre le cancer, j'y vais !** » et de leurs partenaires.

Toute personne ne souhaitant pas apparaître sur les photographies ou vidéos devra le signaler à l'organisation.

Article 15 – Esprit de la manifestation

La manifestation « **Cauvicourt pour Octobre Rose** » est avant tout un événement **solidaire, familial et convivial**. Aucune performance sportive n'est recherchée.

Pas de chrono, pas de classement : chacun participe à son rythme pour une même cause. Les participants sont invités à faire preuve de respect, de bienveillance et de solidarité envers les autres participants, les bénévoles, les organisateurs et les habitants.

Article 16 – Acceptation du règlement

L'inscription et la participation à l'une des activités de la manifestation impliquent l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le participant s'engage à respecter le règlement ainsi que les consignes communiquées par l'organisation le jour de la manifestation.

Fait à Cauvicourt, le 03 septembre 2026

Pour la Mairie de Cauvicourt

La Maire,

Vanessa DUPUY

